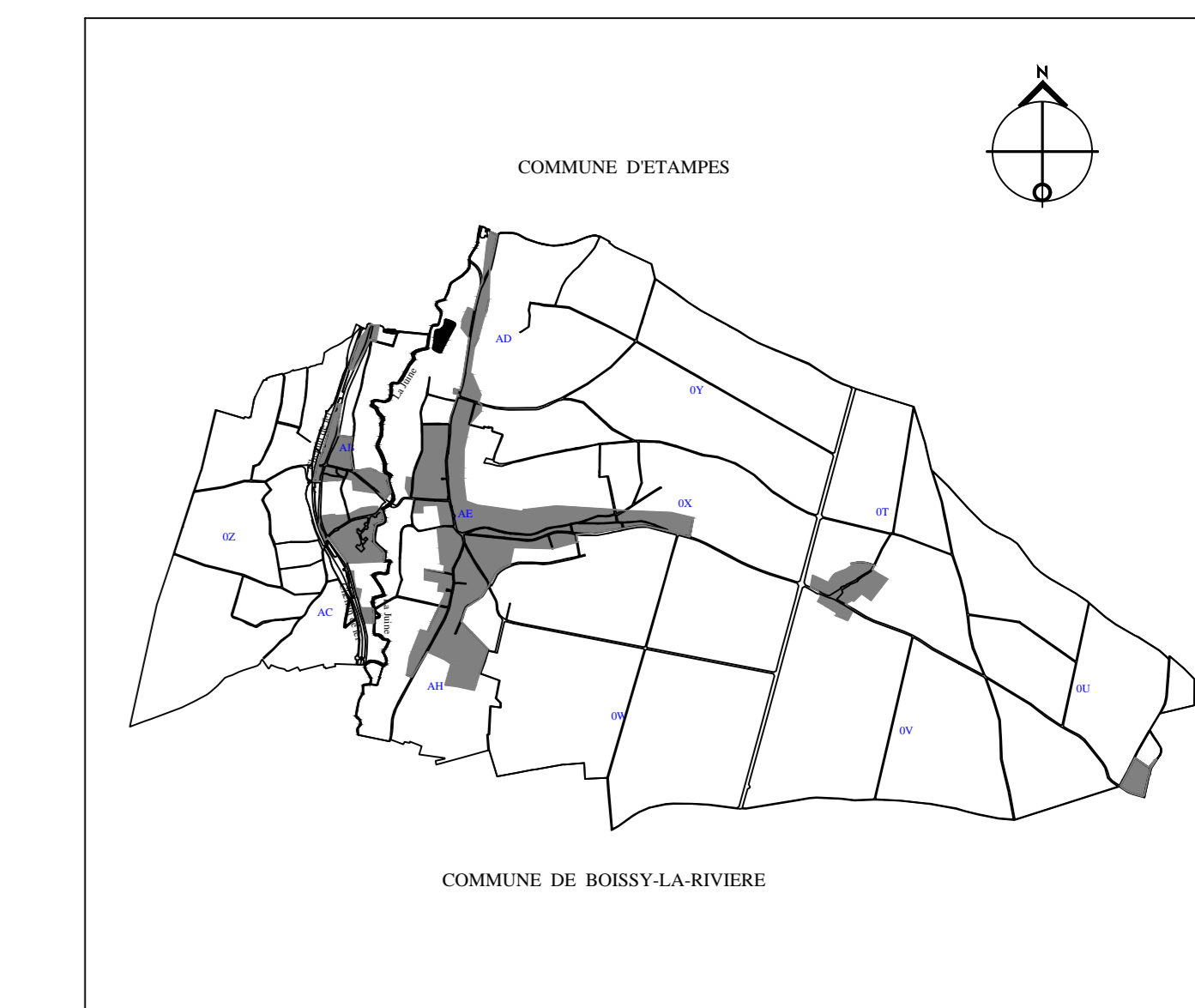


COMMUNE D'ORMOY-LA-RIVIERE  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 MODIFICATION SIMPLIFIEE 1



LE DOCUMENT GRAPHIQUE

LA PIECE N° 4 - 1

NOVEMBRE 2014

LEGENDE

- Limite de zone
- Zone urbaine
- Zone à urbaniser
- Zone agricole
- Zone naturelle et forestière
- Limite de secteur
- Espace boisé classé (article L.130-1 du C.U.)
- Elément remarquable du paysage ( article L.123-1-5, 7°, du Code de l'Urbanisme )
- Alignement boisé à planter ou à protéger
- Arbre isolé à préserver
- Elément remarquable du patrimoine ( article L.123-1-5, 7° du Code de l'Urbanisme )
- Emplacement réservé (article L.123-1-5, 8°)
- Bande des 40 mètres
- Bande des 50 mètres (S.D.R.I.F.)
- Secteur de constructibilité limitée ( zone N )
- Elément remarquable du patrimoine ( article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme )
- Site archéologique
- Point de captage d'eau
- Limite du territoire communal

ECHELLE : 1 / 5000



LA LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	EMPLACEMENT	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE
1	Terrain derrière le cimetière	Extension du cimetière	Commune	1.502 m <sup>2</sup>
2	Terrain près du pont ancien	Aménagement d'une aire de détente	Commune	1.041 m <sup>2</sup>
3	Terrain derrière la Mairie	Extension du jardin de la Mairie	Commune	1.657 m <sup>2</sup>
4	Carrefour entre la rue de l'Eglise et le chemin rural n° 22, et élargissement de la sente des Prés	Redressement et élargissement du chemin rural n° 22, et sécurisation du carrefour	Commune	2.180 m <sup>2</sup>
Σ				6.480 m <sup>2</sup>

